



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## forfait hospitalier et frais médicaux

Question écrite n° 1296

### Texte de la question

M. Gérard Gouzes attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dépenses de médecine qui sont mieux remboursées chez certaines catégories sociales grâce notamment à leur adhésion à des régimes complémentaires ou à des mutuelles auxquelles ne peuvent adhérer de nombreuses autres tranches de la population. L'objectif du plafonnement des dépenses sociales étant toujours à l'ordre du jour et la volonté du gouvernement étant de les consacrer à ceux qui en ont le plus besoin, il lui demande si elle envisage d'aller vers l'équité en mettant sous condition de ressources d'autres prestations sociales ou médicales comme le remboursement des soins, le forfait hospitalier... comme elle a décidé de le faire avec juste raison pour les allocations familiales.

### Texte de la réponse

La loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 répond au souci d'une répartition plus équitable de l'effort contributif en appelant tous les revenus à participer au financement de l'assurance maladie. L'augmentation du taux de la contribution sociale généralisée, se substituant au prélèvement sur les seuls revenus d'activité, assure une forte modulation de cet effort en fonction du niveau réel de revenus. Par ailleurs, la prise en charge des prestations de soins remboursables est fondée sur un principe de solidarité. Il n'entre aucunement dans l'intention du Gouvernement d'instaurer, en ce qui concerne la branche maladie, un droit à remboursement conditionné par la situation financière de l'assuré. En revanche, le Gouvernement, dans le cadre notamment de son programme de lutte contre les exclusions, prendra, en faveur des personnes démunies, des mesures destinées à lever les obstacles financiers, administratifs et juridiques qu'elles peuvent rencontrer pour accéder aux soins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Gouzes](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1296

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 1997, page 2400

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1048